Ministère de la Justice du Canada

2018-2019

Rapport sur les résultats ministériels

L'honorable David Lametti, c.p., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Canada

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice Canada à l'adresse suivante : www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2019

ISSN 2560-9459
Nº de cat. J1-21F-PDF

Table des matières

Message du ministre 1
Aperçu de nos résultats 3
Résultats: ce que nous avons accompli 7
Responsabilités essentielles 7
Services juridiques 7
Support au système de justice 14
Services internes 28
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines31
Dépenses réelles 31
Ressources humaines réelles 34
Dépenses par crédit voté 34
Dépenses et activités du gouvernement du Canada 34
États financiers et faits saillants des états financiers 34
États financiers 34
Faits saillants des états financiers 35
Renseignements supplémentaires 39
Profil organisationnel 39
Raison d'être, mandat et rôle: composition et responsabilités . 39
Contexte opérationnel et principaux risques 39
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes . 41
Tableaux de renseignements 41
Dépenses fiscales fédérales 41
Coordonnées de l'organisation 41
Annexe: définitions 43
Notes en fin d'ouvrage 47

Message du ministre

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les résultats ministériels de 2018-2019 du ministère de la Justice. À mesure que la société évolue, notre système de justice doit lui aussi s'adapter et se transformer pour tenir compte des nouvelles réalités et aider les plus vulnérables. Pour Justice Canada, cela signifie qu'il a fallu revoir et moderniser les lois, les règlements et les politiques pour s'assurer qu'ils renforcent la confiance, augmentent l'accès au système de justice et reflètent ce à quoi les Canadiens s'attendent et méritent dans une société inclusive et démocratique.

Nous assistons à des changements majeurs dans la société canadienne et ailleurs qui ont entraîné des changements dans nos lois. Nous avons notamment travaillé avec nos partenaires de Sécurité publique et Protection civile et de Santé Canada sur la *Loi sur le cannabis*, qui comprenait également la mise à jour de nos lois sur la conduite avec facultés affaiblies — les plus importantes réformes des dispositions du *Code criminel* relatives au transport en plus de 40 ans.

Il y a eu un changement profond dans la façon dont la société traite la violence et les sévices sexuels, et nous apportons des changements à nos lois pour qu'elles soient plus efficaces et plus faciles d'accès pour les victimes. Cela a entraîné un certain nombre de changements au *Code criminel*, comme le renforcement des dispositions visant à mieux soutenir les victimes d'agression sexuelle et de violence fondée sur le sexe, et l'amélioration de la protection des enfants et d'autres personnes vulnérables.

Assurer l'accès à la justice pour tous signifie rendre notre système de justice plus facile à comprendre et à naviguer. Cela comprend l'augmentation du financement de l'aide juridique pour venir en aide à ceux qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts ou qui ne sont pas certains de leurs droits, y compris dans les cas d'immigration et de réfugiés. En 2018-2019, le Parlement a adopté le projet de loi C-78, — la première mise à jour importante en plus de deux décennies — pour aider les familles qui vivent un divorce ou qui font face à la violence familiale, et pour mettre les besoins et les intérêts des enfants à l'avant-plan.

L'accès à la justice signifie également aider les Canadiens à comprendre l'incidence des lois sur leur vie. À compter du 13 décembre 2019, tous les projets de loi du gouvernement présentés au Parlement doivent inclure un énoncé relatif à la *Charte*. L'objectif est que les parlementaires et le public comprennent mieux comment un projet de loi pourrait avoir une incidence sur les droits et libertés protégés par la *Charte* que partagent tous les Canadiens.

L'un des changements les plus profonds dans la société canadienne est, bien sûr, l'engagement du gouvernement à l'égard de la réconciliation et de l'établissement de relations respectueuses et fondées sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Encore une fois, nous travaillons à offrir un meilleur accès à la justice et à changer la relation fondamentale entre les peuples autochtones et le système de justice, notamment en explorant des approches novatrices de l'administration de la justice dirigée par les Autochtones. En janvier, le Ministère a

publié la Directive sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones, afin de passer à une relation de collaboration fondée sur le respect des traditions juridiques autochtones et la justice réparatrice. En outre, pour faire face à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées et des personnes bispirituelles, Justice Canada a mis sur pied des Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles partout au pays afin d'aider les familles à obtenir de l'information sur leurs êtres chers provenant de multiples sources gouvernementales.

Je suis reconnaissant du travail acharné et du dévouement des employés du ministère de la Justice dans la prestation de services juridiques de grande qualité à l'échelle du gouvernement du Canada. Je sais que nous continuerons de donner suite aux priorités clés qui favorisent un système de justice équitable, moderne et accessible pour tous les Canadiens.

L'honorable David Lametti, c.p., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Aperçu de nos résultats

Quels ont été les fonds utilisés?

Dépenses réelles de 788 807 345 $

Quel était l'effectif?

4 386 équivalents temps plein (ETP)

Résultats en bref

Voici les principales réalisations du Ministère. Il a :

- mis en œuvre la Directive sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones[1], qui tient le gouvernement responsable dans tous les litiges mettant en cause les peuples autochtones.

- continué de promouvoir l'approche de reconnaissance des droits qui tient compte de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones[2] et des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.[3]

- donné des conseils juridiques à l'ensemble du gouvernement sur les initiatives prioritaires liées aux questions relatives aux droits des Autochtones afin de promouvoir l'initiative de réconciliation du gouvernement.

- appuyé le ministre en vue d'orienter les débats parlementaires et publics sur les projets de loi en déposant des énoncés concernant la *Charte*.

- appuyé l'adoption du projet de loi C-51[4], *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, garantissant que les victimes d'agression sexuelle et de violence fondée sur le genre soient traitées avec compassion et respect et exigeant que le ministre de la Justice dépose des énoncés concernant la Charte sur les effets potentiels de tous les projets de loi du gouvernement sur les droits et libertés des Canadiens en vertu de la *Charte*.

- augmenté, dans le cadre du Programme d'aide juridique (sous Représentation juridique)[5], le financement des services juridiques à l'échelle du pays en vue d'appuyer les victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail en leur offrant des renseignements et des conseils juridiques, peu importe leur situation économique.

- continué d'appuyer le ministre dans le cadre de l'examen parlementaire du projet de loi C-75[6], *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, afin de remédier aux retards du système de justice pénale, de renforcer, de transformer et

de moderniser le système de justice pénale, d'aider à réduire la surreprésentation des peuples autochtones et des populations vulnérables dans le système de justice pénale et de renforcer les réponses du droit pénal à la violence entre partenaires intimes, ainsi qu'à la violence contre les femmes et les filles autochtones.

- dirigé, en collaboration avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et le ministre de la Santé, les efforts menant à l'adoption et à la mise en œuvre de la *Loi sur le cannabis* (projet de loi C-45[7], *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois*).

- dirigé l'élaboration et les efforts menant à l'adoption et à la mise en œuvre des modifications visant à renforcer le système de justice pénale afin de mieux protéger les Canadiens contre la conduite avec facultés affaiblies (projet de loi C-46[8], *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*).

- présenté un projet de loi visant à moderniser le système de justice familiale du Canada afin de le rendre plus pertinent, accessible et efficace (projet de loi C-78[9], *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*).

- appuyé la création de 39 nouveaux postes à la Cour unifiée de la famille en Alberta, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.

- appuyé les principales priorités du gouvernement en matière de sécurité publique, y compris l'adoption du projet de loi C-59[10], *Loi de 2017 sur la sécurité nationale*, et du projet de loi C-71[11], *Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu*, en fournissant des conseils juridiques et des services législatifs.

- offert des services de consultation, de rédaction législative et d'élaboration de politiques aux fins du projet de loi C-81[12], *Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles*, qui établit et impose au gouvernement fédéral et aux secteurs sous réglementation fédérale des normes d'accessibilité afin de faire du Canada un pays exempt d'obstacles et d'aider toutes les personnes handicapées au Canada.

- fourni un soutien stratégique et juridique à Santé Canada pour lutter contre la crise de la surdose d'opioïdes et d'autres nouveaux problèmes liés aux drogues qui relèvent de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances.[13]

- fourni des conseils juridiques à l'ensemble du gouvernement aux fins de la conception et de la mise en œuvre du régime de tarification du carbone et fourni des services de contentieux de grande qualité pour sa défense devant les tribunaux.

- fourni des services de consultation et des services législatifs aux fins du projet de loi C-69[14], *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui vise à moderniser l'Office national de l'énergie et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et la façon dont les grands projets concernant les infrastructures sont examinés et approuvés au Canada.

- contribué à la mise en œuvre de réformes au processus de nomination des juges à la Cour supérieure. Ces réformes comprenaient des mesures visant à renforcer l'ouverture, la transparence et l'indépendance du système et à assurer une magistrature plus diversifiée; 280 juges ont été nommés dans le cadre du processus de réforme annoncé en 2016.

- appuyé Patrimoine canadien dans le rétablissement d'un Programme de contestation judiciaire moderne.

- représenté le gouvernement du Canada dans le règlement de plusieurs recours collectifs largement médiatisés.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints du ministère de la Justice Canada, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport

Résultats: ce que nous avons accompli

Responsabilités essentielles

Services juridiques

Description

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada fournit des services juridiques au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes. Le Ministre est responsable de s'assurer que l'administration des affaires publiques est effectuée en vertu de la loi. Le Ministre est également responsable de l'examen de tous les projets de loi et tous les règlements du gouvernement pour en assurer la conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés. De plus, le procureur général est responsable de la formulation des conseils pour les administrateurs généraux des ministères sur toutes les questions de droit et de la direction de tous les procès pour les ministères et organismes fédéraux qui sont en lien avec tous les sujets portant sur des matières de compétence fédérale.

Résultats

Le Ministère a continué de miser sur la collaboration et la planification conjointes avec les ministères clients afin d'assurer la prestation de services juridiques efficaces et viables sur le plan financier. Le travail juridique devient de plus en plus complexe et multidimensionnel, et la pratique du droit est évolutive. De plus, les exigences liées aux services juridiques peuvent évoluer en fonction des priorités précises des ministères clients et des risques divers auxquels ils sont confrontés en ce qui concerne la mise en œuvre de ces priorités.

Grâce aux services juridiques qu'il a offerts, le Ministère a continué de protéger les droits des Canadiens et d'assurer le respect de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les principes directeurs de l'analyse comparative entre les sexes plus[15] (ACS+) ont été appliqués de manière générale dans tous les travaux du Ministère, y compris dans la prestation de services juridiques aux autres ministères clients et dans les avis que nous donnons au Cabinet.

Le Ministère a également cherché des moyens d'améliorer la prestation de services juridiques, notamment l'adoption de nouvelles technologies novatrices. Par exemple, le Ministère a mené un projet pilote en vue de déterminer si un outil décrit comme un logiciel de droit fiscal alimenté par l'intelligence artificielle (IA) peut aider les conseillers juridiques à faire de la recherche juridique. Le Ministère a également collaboré avec les clients pour lancer et examiner une demande de renseignements (DR) afin d'étudier les options de développement d'outils de recherche fondés sur l'IA dans les domaines du droit de l'immigration, du travail et de l'emploi. Le Ministère a également appuyé des initiatives technologiques visant à améliorer l'accès à la justice. Ces initiatives comprenaient : contribuer au financement du développement par un tiers d'un système en ligne d'aide aux plaignants victimes d'inconduite sexuelle et contribuer aux

ressources aux fins d'un partenariat universitaire en vue d'étudier les façons dont la technologie peut être utile pour les intervenants du système de justice.

1. Résultat : Services juridiques de grande qualité

Le Ministère a offert des services de consultation juridique, de politiques juridiques, de contentieux et de rédaction législative de grande qualité pour donner suite aux priorités liées aux affaires économiques, sociales et gouvernementales, ainsi qu'à l'engagement du gouvernement du Canada de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et le renouvellement de la relation entre la Couronne et les Inuits, de la relation de nation à nation et de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les peuples autochtones.

Le texte qui suit expose les faits saillants précis concernant la prestation de services juridiques du Ministère.

1.1 Favoriser la réconciliation

Afin de favoriser la réconciliation grâce à l'établissement d'une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre la Couronne et les Inuits, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et les partenariats, le Ministère a offert des services juridiques afin de soutenir :

- le gouvernement du Canada dans le contexte de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées[16];
- la mise en œuvre continue des *Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones*[17]. Le Ministère a publié la *Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones*, qui prescrit de nouvelles approches en matière d'élaboration de thèses adoptées dans le cadre de litiges mettant en cause des Autochtones, y compris la détermination des affaires faisant l'objet d'un règlement extrajudiciaire ou d'autres solutions de rechange aux litiges;
- la négociation et la conclusion de traités et d'ententes d'autonomie gouvernementale modernes, y compris l'élaboration de la *Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique*;
- la négociation et l'établissement d'une nouvelle relation fiscale avec les peuples autochtones autonomes et le renouvellement de tous les accords fiscaux conclus avec les groupes signataires de traité;
- le nombre croissant de tables de discussions sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination[18], ce qui comprend des processus souples en vue de s'assurer que les discussions sont axées sur la communauté et qu'elles répondent aux besoins uniques;
- l'élaboration du projet de loi C-92[19], *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, qui confirme les droits et la compétence des peuples autochtones en ce qui concerne leurs enfants et leurs familles et établit des principes, tels que l'intérêt de l'enfant, la continuité culturelle et l'égalité réelle;
- l'élaboration d'un rôle autochtone accru dans la *Loi sur les pêches*[20] modifiée et le nouvel examen environnemental et régime de réglementation en vertu du projet de loi C-68[21], *Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence*, et du projet de

loi C-69[22], *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*;
- l'élaboration du projet de loi C-91[23], *Loi concernant les langues autochtones*;
- la réponse à la décision de la Cour d'appel fédérale concernant le projet d'agrandissement de Trans Mountain.

Dans le renouvellement de la relation de nation à nation avec les peuples autochtones, le Ministère a appuyé :
- le ministre de la Justice et procureur général dans le contexte du groupe de travail des ministres chargé de l'examen des lois et des politiques relatives aux peuples autochtones;
- la sous-ministre de la Justice et sous-procureure générale dans son travail à titre de coprésidente du Groupe de travail des sous-ministres sur la réconciliation.

1.2 Affaires sociales

Dans le domaine des affaires sociales, le Ministère a offert des services juridiques afin de soutenir :
- Santé Canada dans la rédaction du *Règlement sur la surveillance de l'aide médicale à mourir*[24]. Ce règlement prescrit certains renseignements qui doivent être recueillis au sujet du consentement et de l'état de santé par divers praticiens de la santé, et désigne le fonctionnaire chargé de la collecte de renseignements;
- Sécurité publique Canada dans la prestation de services de consultation et de rédaction législative pour le projet de loi C-83[25], *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi*, et le projet de loi C-93[26], *Loi prévoyant une procédure accélérée et sans frais de suspension de casier judiciaire pour la possession simple de cannabis*, qui comprennent des modifications à apporter à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* en vue d'aborder l'isolement préventif, les réhabilitations et d'autres questions correctionnelles;
- la lutte de Santé Canada et du gouvernement contre la crise de la surconsommation d'opioïdes au moyen de la rédaction de nouvelles règles qui limitent l'accès aux produits chimiques utilisés dans la production illégale de fentanyl;
- Santé Canada dans la mise en œuvre de la *Loi sur le cannabis*[27] et des règlements connexes visant les nouvelles catégories de cannabis, notamment le cannabis comestible, les extraits de cannabis et le cannabis pour usage topique;
- l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans la rédaction et la mise en œuvre du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*[28], et dans le soutien continu du cadre de réglementation des aliments et de la sécurité afin d'atténuer les risques pour tous les aliments importés au Canada;
- la stratégie de Santé Canada en matière de saine alimentation, notamment l'instauration de restrictions sur la publicité commerciale d'aliments malsains à l'intention des enfants et l'amélioration des étiquettes alimentaires pour aider les Canadiens à faire des choix alimentaires plus sains;
- les efforts du gouvernement du Canada en matière de migration irrégulière aux postes frontaliers et de réforme de l'immigration; le Ministère a fourni des conseils sur les

mesures d'application de la loi à la frontière qui étaient incluses dans le projet de loi C-97[29], *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures*. Il s'agissait notamment de mesures visant à gérer les arrivées à la frontière, à détecter et à décourager l'utilisation abusive du système des visas et à investir dans un système d'asile qui est équitable, rapide et définitif;

- Sécurité publique Canada à l'égard de sa Stratégie nationale de cybersécurité[30], plus particulièrement aux fins du modèle de gouvernance et des cybersystèmes essentiels.

1.3 Affaires économiques

Dans le domaine des affaires économiques, le Ministère a offert des services juridiques afin de soutenir :

- Services publics et Approvisionnement Canada et d'autres ministères clés au nom du ministère de la Défense nationale dans le cadre de grands projets d'approvisionnement, comme le Projet de capacité future en matière d'avions-chasseurs;
- Affaires mondiales Canada et d'autres ministères dans la négociation, la signature, la ratification et la mise en œuvre au Canada de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)[31], qui a été signé par toutes les parties le 30 novembre 2018;
- le ministère des Finances du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières dans leurs examens quinquennaux des lois relatives aux institutions financières, y compris la *Loi sur les banques*[32] et la *Loi sur les sociétés d'assurances*[33];
- le ministère des Finances du Canada et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada dans les modifications qu'ils ont fait adopter dans la *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures*[34] en vue de renforcer le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et dans la *Loi nº 2 d'exécution du budget de 2018*[35] par rapport à l'échange de renseignements fiscaux et d'autres renseignements confidentiels concernant les questions pénales au Canada et à l'étranger;
- l'Agence du revenu du Canada, pour qu'elle réalise son engagement visant à lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif, dans le but d'assurer l'équité et l'intégrité du système fiscal;
- Environnement et Changement climatique Canada et le ministère des Finances du Canada dans l'établissement d'un mécanisme de tarification des émissions de gaz à effet de serre provenant des grandes installations industrielles en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*[36];
- Environnement et Changement climatique Canada dans la mise en œuvre de L'Accord de Paris[37] et du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques[38], y compris l'instauration de la tarification du carbone en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Pêches et Océans Canada et Transports Canada en vue d'examiner les processus d'évaluation environnementale du Canada, pour moderniser l'Office national de l'énergie et pour examiner la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection de la navigation*;

- Pêches et Océans Canada dans la mise en œuvre du Plan de protection des océans en vue de protéger le milieu marin des trois côtes du Canada et d'améliorer la sécurité maritime;
- Transports Canada dans le renforcement de la sûreté et de la sécurité des transports, y compris le transport de marchandises dangereuses par voie ferroviaire au moyen de modifications apportées au *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*[39];
- Transports Canada dans la modification du *Règlement de l'aviation canadien*[40], qui prévoit les heures de travail et les périodes de repos des membres d'équipage de conduite en tenant compte de la fatigue des employés et des normes internationales pour limiter le nombre d'heures qu'un membre d'équipage de conduite peut consacrer à l'emploi;
- Transports Canada dans l'élaboration d'un cadre de réglementation complet pour l'utilisation de drones, y compris les règles opérationnelles, ainsi que les exigences d'enregistrement des appareils et l'attestation de compétence du pilote;
- l'Office des transports du Canada dans la rédaction du *Règlement sur la protection des passagers aériens*[41]. Le règlement permet de s'assurer que les droits des passagers sont plus clairs et uniformes grâce à l'établissement d'exigences aériennes minimales, de normes de traitement des passagers et d'indemnités minimales que tous les transporteurs aériens devront verser aux passagers;
- les programmes d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada en vue d'appuyer et de faire croître les entreprises canadiennes, relativement aux modifications apportées aux lois sur les sociétés et sur l'insolvabilité en vue d'améliorer la sécurité de la retraite et d'appuyer la libéralisation du commerce intérieur.

1.4 Affaires gouvernementales

Le Ministère a offert des services juridiques afin d'appuyer l'avancement d'une stratégie en matière de litiges du gouvernement du Canada axée sur les éléments suivants :

- respect de la *Charte canadienne des droits et libertés*[42];
- reconnaissance des droits des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis);
- conformité des décisions aux priorités du gouvernement et aux valeurs canadiennes;
- mise en œuvre de l'approche de la résolution de conflits décrite dans la Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones;
- publication de la Rétrospective annuelle sur les litiges[431], qui favorise l'ouverture et la transparence relativement aux positions adoptées par le procureur général du Canada dans le cadre de litiges.

[1] Le document *Rétrospective annuelle sur les litiges* donne aux Canadiens quelques points saillants sur les progrès réalisés chaque année dans plusieurs domaines de litige au Canada.

Résultats atteints

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017
Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité	La cote moyenne de la satisfaction des clients de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques	8 ou plus	Mars 2020	Consultation: 8,6 Contentieux: 8,4 Rédaction législative: 8,6 Rédaction réglementaire: 8,0[2]	Consultation: 8,8 Contentieux: 8,5 Rédaction législative: 8,6 Rédaction réglementaire: 7,9[3]	Consultation:8,5 Contentieux: 8,3 Rédaction législative: S/O[4] Rédaction réglementaire: S/O[5]
	La cote moyenne de la satisfaction des clients de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement	8 ou plus	Mars 2020	Réactivité/ accessibilité: 8,8 Utilité: 8,5 Rapidité:8,3[6]	Réactivité/ accessibilité : 8,9 Utilité: 8,6 Rapidité: 8,5[7]	Réactivité/ accessibilité :8,7 Utilité :8,4 Rapidité: 8,2[8]
	Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice et de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglés)	70 % ou plus	Mars 2020	80%	79%	80%

Les résultats de l'Enquête sur la satisfaction des clients des services juridiques montrent que le Ministère a atteint ou dépassé la cible de 8,0 en 2018-2019 et que les cotes de satisfaction de la clientèle sont demeurées relativement stables au cours des trois dernières années. Au 31 mars 2019, environ 50% des utilisateurs de services avaient été interrogés. Les résultats complets incluant tous les utilisateurs de services seront disponibles en mars 2020.

2 Les résultats présentés tiennent compte de la rétroaction provisoire recueillie pendant le cycle III de l'Enquête sur la satisfaction des clients des services juridiques (2016-2017, 2017-2018, et 2018-19). Le rapport du ministère sera complété en 2020.
3 Voir note 2.
4 Voir note 2.
5 Il n'y a pas suffisamment de répondants pour faire rapport des résultats liés à ce service.
6 Voir note 2.
7 Voir note 2.
8 Voir note 2.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Autorisations totales pouvant être utilisées 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2018-2019	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2018-2019
184 853 562	184 853 562	244 330 076	243 874 771	59 021 209*

* L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues s'explique principalement par les dépenses salariales supplémentaires liées à l'augmentation de l'effectif et à l'augmentation des dépenses au titre de paiements rétroactifs liés à la ratification des diverses conventions collectives.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein réels 2018-2019	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2018-2019
3 039	3 122	83*

* L'augmentation des ressources humaines a trait en grande partie à l'augmentation du nombre de litiges concernant une grande variété de dossiers des ministères et des organismes clients, ainsi que quelques équivalents temps plein aux fins des services juridiques en vue d'appuyer l'engagement de l'Agence du revenu du Canada visant à réduire l'évasion fiscale et à lutter contre celle-ci.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice du Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[44].

Support au système de justice

Description

Le Ministère joue un rôle essentiel afin d'assurer un système de justice canadien juste, pertinent et accessible. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre une vaste gamme d'intervenants, dont le Parlement, le pouvoir judiciaire, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, et d'intervenants non gouvernementaux et, en fin de compte, tous les Canadiens.

Résultats

Dans le cadre de la responsabilité essentielle liée au support du système de justice, le Ministère s'efforce d'atteindre les trois principaux résultats suivants :

1. Les lois et les politiques du ministère de la Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada.
2. Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions.
3. Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

Le Ministère est responsable de l'élaboration et de la coordination des réformes législatives fédérales, des options stratégiques, des initiatives et des programmes connexes. Le Ministère met à l'essai des approches novatrices relatives aux programmes afin de renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la détermination de la peine, la procédure pénale, le système de justice pénale pour les adolescents et le système de justice pour les victimes d'actes criminels), la justice autochtone, le droit de la famille et des enfants (y compris la séparation et le divorce), l'accès à la justice, le bijuridisme[9], les affaires judiciaires, les droits de la personne, la protection des renseignements personnels, l'accès à l'information et les langues officielle.

ACS+

Des considérations liées à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) ont été prises en compte tout au long de l'élaboration du projet de loi C-75[45], *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*. L'ACS+ a démontré que les modifications proposées, auraient probablement une incidence différentielle, mais positive, sur les femmes et d'autres groupes marginalisés vulnérables. Par exemple, elle a démontré que la grande majorité des victimes de violence entre partenaires intimes sont des femmes, qui ont tendance à être victimes d'actes de violence et de violence extrême à maintes reprises. Par conséquent, les réformes visant à renforcer la réaction du système de justice pénale à la violence entre partenaires intimes devraient avoir une incidence positive sur les victimes et les survivants, qui sont principalement

[9] Le bijuridisme se définit comme la coexistence de deux traditions juridiques au sein d'un seul État. Étant donné que la common law et le droit civil coexistent au Canada dans les deux langues officielles, le Canada est considéré comme un pays bijuridique.

des femmes, en leur offrant une meilleure protection aux étapes de libération sous caution et de la détermination de la peine.

L'ACS+ a également orienté l'élaboration du projet de loi C-78[46], *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, L'analyse a considéré que, en ce qui concerne la violence familiale, les enfants sont des membres de la famille particulièrement vulnérables; les données de Statistique Canada indiquent également que, comparativement aux hommes, les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de violence entre partenaires intimes et de blessures plus graves. En général, le projet de loi C-78 favorise des solutions plus rapides, plus rentables et plus durables aux différends en matière de droit de la famille, réduisant ainsi le fardeau des tribunaux et donnant ainsi lieu à de meilleurs résultats pour les familles.

Dans le cadre du Programme d'aide juridique (sous Représentation juridique), le Ministère a financé des projets partout au Canada qui offrent des renseignements et des conseils juridiques aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail, peu importe leur situation économique.

En outre, dans le cadre du Programme de partenariats avec le système de justice et d'innovation (sous Partenariats avec le système de justice), des fonds ont été octroyés pour élaborer un programme pancanadien d'éducation et de sensibilisation juridiques en vue de mieux informer les travailleurs au sujet de leurs droits et de la façon dont ils peuvent obtenir de l'aide s'ils ont été victimes de harcèlement en milieu de travail.

Le texte qui suit fournit des faits saillants précis pour chaque résultat clé relevant de la responsabilité essentielle qu'est le support au système de justice.

Qu'est-ce que l'ACS+?

L'ACS+ est un outil d'analyse utilisé pour évaluer l'incidence que peuvent avoir les politiques, les programmes, les services et les autres initiatives sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes ayant d'autres identités de genre. Le signe « + » signifie que l'analyse va au-delà des considérations de genre (le sexe biologique) et des différences socioculturelles (genre). Comme nous sommes tous le résultat de multiples facteurs identitaires qui nous définissent personnellement, l'ACS+ tient compte de plusieurs facteurs identitaires comme l'ethnicité, la religion, l'âge et les capacités mentales ou physiques.

1. Résultat : Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada

Le Ministère s'est employé à favoriser la sûreté et la sécurité publiques tout en transformant le système de justice pénale. Le Ministère l'a fait en appuyant les améliorations qui ont contribué à accroître l'efficacité, à réduire les délais pour tous les intervenants du système, ainsi qu'à réduire la surreprésentation des peuples autochtones et de la population vulnérable dans le système de justice pénale.

Les initiatives de réforme prévues dans le projet de loi C-75, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, permettront de renforcer, de transformer et de moderniser le système de justice pénale en mettant l'accent sur les mesures de mise en liberté sous caution, les infractions relatives à l'administration de la justice (IAJ), les enquêtes préliminaires, la reclassification des infractions, la gestion des affaires juridiques, les processus de sélection de jurys et les mesures qui permettent d'accroître davantage l'efficacité du système de justice pénale. Dans le contexte des jeunes, les initiatives de réforme encouragent le recours à des solutions de rechange concernant les accusations d'IAJ, en veillant à ce que les conditions de mise en liberté sous caution ou de détermination de la peine soient nécessaires et raisonnables et qu'elles ne soient imposées qu'à des fins de la justice pénale valables et que le recours à la mise sous garde pour les IAJ soit limité. Ces modifications ont pour but de réduire les retards au sein du système de justice pénale et d'accroître l'efficacité de ce système en ce qui a trait aux infractions contre l'administration de la justice.

D'autres modifications apportées au *Code criminel* sont entrées en vigueur en vue de supprimer des dispositions désuètes et de clarifier et de renforcer la loi sur les agressions sexuelles afin de veiller à ce que les victimes d'agression sexuelle et de violence fondée sur le genre soient traitées avec une réelle compassion et le plus grand respect en vertu du projet de loi C-51[47], *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*.

Le Ministère a poursuivi ses efforts visant à promouvoir le respect des droits en appuyant les modifications apportées à la *Loi sur le ministère de la Justice* (ancien projet de loi C-51) qui exigent que le ministre de la Justice dépose un énoncé qui indique les effets possibles du projet de loi sur les droits et libertés garantis par la *Charte* à l'égard de tous les projets de loi du gouvernement.

Avec le projet de loi C-84[48], *Loi modifiant le Code criminel (bestialité et combats d'animaux)*, le Ministère a également appuyé l'adoption de dispositions législatives visant à mettre à jour le *Code criminel* en vue de renforcer les mesures de protection des enfants et d'autres personnes vulnérables et de favoriser la protection des animaux en élargissant la portée des infractions liées à la bestialité et aux combats d'animaux. Les nouvelles dispositions législatives permettront de mieux protéger les enfants et les animaux contre la cruauté et l'abus.

En plus des travaux exécutés dans le cadre des Services juridiques, le Ministère a offert un soutien stratégique à l'adoption et à la mise en œuvre de la *Loi sur le cannabis* (ancien projet de loi C-45[49]). Cette Loi crée un cadre juridique strict pour assurer un contrôle de la production, de la distribution, de la vente et de la possession de cannabis au Canada.

Le Ministère a dirigé l'élaboration du projet de loi C-46[50], *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui abroge et remplace le régime de transport au complet prévu au *Code criminel*. Cela a donné lieu à une approche modernisée, simplifiée et complète relative aux infractions liées aux transports, y compris la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue et l'alcool. Ce domaine est l'un des plus litigieux du *Code criminel*.

Le Ministère a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre continue des *Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation*, notamment les appels à l'action n° 42 (administration de la justice) et n° 43 (mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*). Le Ministère l'a fait en dirigeant des discussions exploratoires qui ont permis de réaliser des progrès vers la conclusion d'ententes avec les communautés autochtones quant à l'élaboration d'approches novatrices relatives à l'administration de la justice sous la direction des Autochtones et en élaborant des stratégies de mobilisation avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones.

Le Ministère a offert un appui dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques étrangères pour en assurer la conformité avec le droit pénal canadien et les politiques en matière de droit pénal, tout en faisant valoir et en protégeant les intérêts et les valeurs des Canadiens en ce qui concerne l'élaboration de mesures internationales de lutte contre le terrorisme et la criminalité. À cet égard, le Ministère a également participé aux activités de prévention du crime et de justice pénale des Nations Unies, y compris dans le cadre des séances annuelles de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Le Ministère a rédigé une résolution sur la cybercriminalité qui sera recommandée en vue de l'adoption à la séance de 2019 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Ministère a également participé à des réunions sur la justice pénale internationale tenues par les organismes suivants :

- l'Organisation de coopération et de développement économiques;
- l'Organisation des États américains;
- le Conseil de l'Europe;
- le Commonwealth;
- le G7 et d'autres forums multilatéraux.

Au Conseil de l'Europe, le Ministère et Affaires mondiales Canada ont contribué à la négociation d'un protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe sur l'accès aux données transfrontalières.

Le gouvernement du Canada est également devenu un membre à part entière de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise); le ministère de la Justice Canada est le chef de file pour la participation du Canada. La composition de la Commission de

Venise est conforme au mandat, aux politiques et aux programmes du Ministère, qui font la promotion du respect du constitutionnalisme, de la primauté du droit, de l'administration de la justice (y compris l'indépendance judiciaire), des droits de la personne et de la protection des minorités.

Dans le domaine du droit de la famille, le Ministère a présenté un projet de loi en vue de moderniser le système de justice familiale du Canada afin qu'il soit plus pertinent, accessible et efficace (projet de loi C-78, *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*). Il s'agit de la première modification importante au régime de droit de la famille du Canada depuis plus de 20 ans. Les nouvelles dispositions législatives visent à mettre l'intérêt des enfants en premier lieu, à contribuer à réduire la pauvreté des enfants, à lutter contre la violence familiale et à améliorer l'efficacité et l'efficience du système de justice familiale. En outre, le projet de loi permet aux parties d'utiliser l'une ou l'autre des langues officielles dans toutes les procédures devant les tribunaux de première instance en vertu de la *Loi sur le divorce*.

Afin d'appuyer le gouvernement dans son engagement à accroître l'utilisation des processus de justice réparatrice dans le cadre de l'examen du système de justice pénale, le Ministère, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et gouvernements provinciaux et territoriaux, a mis à jour les *Principes et lignes directrices de la justice réparatrice en matière pénale* en vue d'appuyer le recours accru à la justice réparatrice. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice ont convenu d'accroître l'application des principes et des lignes directrices d'un objectif minimal de cinq pourcent par province et territoire, dans la mesure du possible, au cours des trois prochaines années.

Résultats atteints

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017
Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada	La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit	Premier 10%	Mars 2019	7,1%[10] (9//126)	8,0%[11] (9/113)	10,6%[12] (12/113)
	Pourcentage des Canadiens qui pense que le système de justice pénale est a) juste et b) accessible	À déterminer	Mars 2019[13]	57% des Canadiens sont modérément convaincus à convaincus que le système de justice pénale est juste 62% des Canadiens sont modérément convaincus à convaincus que le système de justice pénale est accessible[14]	Non disponible Nouvel indicateur	Non disponible Nouvel indicateur
	Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada	À déterminer année de référence	Mars 2019	Cours d'appel provinciales et territoriales: 56 Appels à la Cour suprême du Canada : 5	Non disponible Nouvel indicateur	Non disponible Nouvel indicateur

10 World Justice Project Rule of Law Index 2019, https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2019-Single%20Page%20View-Reduced_0.pdf

11 World Justice Project Rule of Law Index, 2017-18 https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2018-June-Online-Edition_0.pdf

12 World Justice Project Rule of Law 2016, https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/RoLI_Final-Digital_0.pdf

13 L'élaboration d'une cible pour ce nouvel indicateur est en cours de développement.

14 Sondage national sur la justice de 2018, Rapport final, http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/justice_canada/2019/061-18-f/rapport.pdf

2. Résultat : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions.

Le Programme de justice autochtone[51], a offert un soutien financier important aux programmes communautaires qui ont recours à des approches de justice réparatrice pertinentes sur le plan culturel, lorsque les circonstances s'y prêtent, pour aider à remédier au problème de surreprésentation des Autochtones en tant que contrevenants, victimes et accusés. Les programmes sont dirigés par la collectivité et conçus pour refléter la culture, les valeurs et les besoins particuliers en matière de justice dans les collectivités où ils sont offerts. Les programmes visent à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la délinquance, comme les traumatismes passés, la toxicomanie et les problèmes de santé mentale, et offrent des approches de justice réparatrice qui font participer les victimes et d'autres membres de la collectivité. Le programme a appuyé 196 programmes de justice communautaire autochtones qui desservent plus de 750 collectivités urbaines, rurales et nordiques, tant sur les réserves qu'hors de celles-ci.

Le Ministère a continué d'administrer le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie[52]. Le financement a été fourni aux provinces et aux territoires participants pour les services de traitement sous surveillance judiciaire et les services communautaires pour les délinquants toxicomanes non violents. L'un des objectifs du programme consiste à promouvoir et à renforcer l'utilisation de solutions de rechange à l'incarcération.

Dans le cadre du programme d'aide aux victimes d'actes criminels[53], le Ministère a financé le programme pilote de justice thérapeutique du gouvernement du Nunavut visant à offrir des services de counseling et de thérapie clinique aux personnes qui ont des démêlés avec le système de justice en raison de problèmes de santé mentale et de toxicomanie liés à des facteurs comme le traumatisme, la violence, les sévices et la victimisation passée. Le projet vise à améliorer les services aux peuples autochtones et aux personnes atteintes d'une maladie mentale dans l'ensemble du système de justice pénale et permet des interventions fondées sur les principes de guérison et de justice réparatrice.

Le Ministère a également offert un soutien financier aux provinces et aux territoires dans le cadre du programme du système de justice pour les jeunes[54], qui appuie directement les orientations stratégiques de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*[55]. Le système de justice pour les jeunes s'efforce d'accorder la priorité à l'appui et à la promotion des services et des programmes communautaires de justice pour les jeunes qui permettent aux provinces et aux territoires de réduire leur recours à la mise sous garde. Selon les dernières données de Statistique Canada sur les tribunaux de la jeunesse, 87 % de tous les jeunes déclarés coupables ont été condamnés à une peine non privative de liberté. Le financement aide à offrir une gamme de programmes et de services destinés aux jeunes qui ont des démêlés avec la justice, notamment :

- des programmes de déjudiciarisation, de mesures et de sanctions extrajudiciaires;
- des services de réadaptation et de réinsertion;
- des programmes de mise en liberté provisoire par voie judiciaire;
- des rapports et des évaluations;
- des programmes de soutien intensif, de supervision et de comparution;
- de la concertation et des sanctions communautaires.

Résultats atteints

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017
Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions	Nombre et type de programmes/processus de justice réparatrice offerts	Maintenir le niveau de référence à 448 ou plus	Mars 2019	448 programmes de justice réparatrice[15]	Non disponible Nouvel indicateur	Non disponible Nouvel indicateur
	Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/processus de justice réparatrice offerts[16]	À déterminer	Mars 2019	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement	Peine d'emprisonnement: 35%	Mars 2019	Non disponible [17]	Non disponible [18]	38%
	Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé	90% ou plus	Mars 2019[19]	Non disponible	Non disponible	Non disponible

15 Les données sont auto-rapportées du répertoire de la justice réparatrice, https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jr-rj/rch-sch.aspx
16 L'indicateur de performance en cours d'examen en raison du manque de disponibilités de données.
17 Les plus récentes données publiées par Statistique Canada sont pour les années 2016-2017.
18 Voir note 17.
19 Depuis la publication du Plan ministériel 2018-2019, la date d'atteinte de la cible a été révisée à mars 2022.

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017
Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées	85% ou plus	Mars 2019	Non disponible [20]	Non disponible [21]	87%[22]
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation	100%	Mars 2019	100%	100%	100%

[20] Les plus récentes données publiées par Statistique Canada sont pour les années 2016-2017.
[21] Voir note 20.
[22] Donnée remise à jour.

3. Résultat : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés permettant un système équitable, opportun et accessible

Par l'intermédiaire du Centre de la politique concernant les victimes, le Ministère a continué de mettre en œuvre la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, dont l'objectif est de permettre aux victimes d'actes criminels d'être mieux entendues dans le système de justice pénale. Plus particulièrement, dans le cadre du programme d'aide aux victimes d'actes criminels, les Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles[56] (ULIIF) ont continué d'offrir des services partout au pays afin de veiller à ce que les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées aient accès à l'information disponible auprès des organismes gouvernementaux au sujet de leurs êtres chers disparus et assassinés. Le financement a également permis de concevoir et d'exécuter des activités communautaires dirigées par des Autochtones qui offrent un soutien et une aide directs aux membres de la famille.

En outre, des ressources ont été octroyées, dans le cadre du programme d'aide aux victimes d'actes criminels, aux provinces et aux territoires intéressés à l'appui de projets pilotes visant à donner des conseils juridiques indépendants aux victimes de violence sexuelle. Les projets visent à améliorer l'accès à la justice et à accroître la quantité de renseignements fournis aux victimes d'agression sexuelle. Le programme d'aide aux victimes d'actes criminels a également fourni des ressources aux bénéficiaires admissibles parmi les personnes vulnérables, les victimes d'infractions sexuelles, de la traite des personnes et les enfants victimes de violences dans les communautés éloignées, rurales et autochtones.

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVA) a offert des services directs de renseignements, d'orientation et d'examen de plaintes à 441 clients en 2018-2019, y compris des victimes, des membres de la famille ou des représentants des victimes, des organismes qui offrent des services aux victimes et d'autres intervenants. Plus de renseignements sur les services et le mandat du BOFVAC figurent dans le dernier rapport annuel publié à l'adresse suivante : https://victimesdabord.gc.ca/res/pub/ra1617-ar1617/index.html

Dans le cadre du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones[57] du Ministère, relevant du Programme de justice autochtone, les conseillers parajudiciaires ont continué de fournir des services opportuns de grande qualité aux Autochtones qui traitent avec le système de justice pénale (y compris comme personnes accusées, victimes, témoins et membres de la famille). Ces services permettent de s'assurer que les peuples autochtones bénéficient des services de représentation dont ils ont besoin pour s'y retrouver dans le système de justice pénale.

Le Programme d'aide juridique[58] du Ministère a continué d'appuyer la prestation de services d'aide juridique pour répondre aux besoins des personnes économiquement défavorisées, notamment les populations vulnérables. Le financement offert dans le cadre de ce programme a été accordé à l'aide juridique pénale aux adultes et aux jeunes, à l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés et aux services d'avocats rémunérés par l'État dans les instances fédérales.
Le Ministère a poursuivi ses efforts afin d'assurer un accès à des services appropriés en vue de soutenir les familles qui vivent une séparation ou un divorce en offrant un financement par

l'entremise du programme de justice familiale[59] aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales. Des projets et des activités ont été financés aux fins suivantes :

- aider à rationaliser le système de justice familiale;
- appuyer les solutions de rechange aux tribunaux;
- organiser des ateliers pour fournir des renseignements et des documents destinés à des populations diversifiées et mal desservies;
- appuyer le bien-être de la famille.

De plus, le Ministère a continué de moderniser les activités du Bureau d'enregistrement des actions en divorce (BEAD)[60], renforçant ainsi le système de justice familiale en tirant parti des nouvelles technologies en vue d'améliorer la prestation de services et de rationaliser les processus. Le Bureau d'enregistrement tient des registres nationaux des demandes de divorce déposées après le 2 juillet 1968 et informe les tribunaux si plus d'une demande de divorce concernant les deux mêmes conjoints sont enregistrées. Le BEAD a aidé 27 tribunaux à avoir accès en ligne à sa banque de données, ainsi que la province de l'Ontario qui, en novembre 2018, a pleinement mis en œuvre l'échange de données entre sa banque de données provinciale de gestion des instances et la banque de données du BEAD.

Enfin, du point de vue des langues officielles, le Ministère fait partie des institutions fédérales qui participent à la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir[61] du gouvernement. Il a également continué d'appuyer 63 projets liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles en fournissant des fonds par l'entremise du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Les fonds ont entre autres été utilisés pour la formation linguistique de 55 juges de nomination provinciale et plus généralement, pour augmenter l'offre d'information juridique aux communautés minoritaire de langue officielle.

Résultats atteints

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017
Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés permettant un système équitable, opportun et accessible	Pourcentage des fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales	100%	Mars 2019	98%	98%	98%
	Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » de l'utilité de l'information fournie	80% ou plus	Mars 2019	Non disponible [23]	95%	Non disponible [24]
	Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles	1 000 000 ou plus	Mars 2019	Non disponible [25]	993 971[26]	925 123[27]

[23] Le sondage pour les clients d'assistance parajudiciaire aux Autochtones est administré à tous les cinq ans dans le cadre des évaluations de programme. La prochaine évaluation est prévue pour 2022-2023.
[24] Voir note 23.
[25] À paraître dans le rapport annuel Aide Juridique au Canada en 2018-2019.
[26] Aide juridique au Canada en 2017-2018, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1718/index.html
[27] Aide juridique au Canada en 2016-2017, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/index.html

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017
Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés permettant un système équitable, opportun et accessible	Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées	270 000 ou plus	Mars 2019	Non disponible [28]	226 263[29]	276 936[30]
	Pourcentage des demandes ou des plaintes des clients du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite	100%	Mars 2019	100%	Non disponible	Non disponible

[28] À paraître dans le rapport annuel Aide Juridique au Canada en 2018-2019.
[29] Aide juridique au Canada en 2017-2018, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1718/index.html
[30] Aide juridique au Canada en 2016-2017, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/index.html

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Autorisations totales pouvant être utilisées 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2018-2019	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2018-2019
437 758 882	437 758 882	460 369 523	448 180 851	10 421 969*

*L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues s'explique principalement par l'augmentation du financement sous forme de contributions pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles, l'immigration et l'aide juridique aux réfugiés, ainsi que par l'augmentation des dépenses au titre de paiements rétroactifs liés à la ratification de diverses conventions collectives.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein réels 2018-2019	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2018-2019
289	291	2

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice du Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[62].

Évaluation

En 2018-2019, le Ministère a mené à bien une évaluation visant à maximiser l'efficacité et l'efficience des fonctions et des programmes ministériels. Un certain nombre d'évaluations ont également été lancées en 2018-2019 et seront achevées au cours des années à venir.

L'évaluation du Soutien fédéral en matière de justice familiale[63] a été achevée en mars 2019. L'évaluation avait pour principal objectif de répondre à des questions relatives à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. L'évaluation a permis de conclure que le soutien fédéral demeure nécessaire pour renforcer le système de justice familiale et que le Ministère est bien placé pour répondre à ce besoin. Les constatations indiquent également que le Ministère a contribué à l'efficacité globale du système de justice familiale et que les subventions et contributions ont été versées de manière efficace. Toutefois, un accès accru à la justice familiale pourrait être renforcé pour répondre aux besoins des populations diverses et mal desservies.

Services internes

Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont :

- services de gestion des acquisitions;
- services des communications;
- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens.

Soutien aux employés

En 2018-2019, le Ministère a mis sur pied une équipe des finances à la paye afin d'améliorer l'efficacité des rapprochements des dossiers de paye des employés, d'aider les employés et les gestionnaires à s'y retrouver dans les questions liées à la paye et de s'assurer que les employés de Justice qui éprouvent des problèmes liés à la rémunération touchent des paiements prioritaires le plus rapidement possible au besoin.

Dans le contexte de l'appui aux employés, le ministère de la Justice a continué de mettre l'accent sur le fondement de ressources humaines en élaborant des structures organisationnelles, en définissant, en classant et en harmonisant les emplois et les postes avec les priorités ministérielles et en s'assurant que les employés sont rémunérés de manière équitable et convenable pour le travail qu'ils accomplissent.

Grâce à la mise en œuvre du Plan de gestion des ressources humaines et du Plan d'équité en matière d'emploi, le Ministère a élaboré des stratégies visant à identifier, à recruter, à perfectionner et à maintenir en poste un effectif diversifié et talentueux en vue de répondre aux besoins actuels et futurs. En mettant en place des initiatives clés en matière de recrutement et de perfectionnement, comme la Stratégie de recrutement de parajuristes, le programme d'excellence pour les avocats offert aux stagiaires, le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant, l'Opportunité d'emploi d'été pour jeunes Autochtones et beaucoup d'autres, le Ministère a continué de constituer un effectif plus diversifié, plus inclusif et plus représentatif.

La formation sur l'ACS+ continue d'être obligatoire pour tous les employés du ministère de la Justice. En conséquence, les employés sont mieux informés quant à la façon d'évaluer les répercussions possibles des politiques, des programmes et d'autres initiatives sur divers groupes de la population canadienne.

Le Ministère a continué d'appuyer la Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail[64] à l'aide de la mise en œuvre continue du Plan d'action sur la santé mentale de 2017 à 2020. Parmi nos réalisations, mentionnons la publication de 21 articles internes sur la santé mentale et la tenue de 38 séances de sensibilisation pour les employés. Le plan d'action a été élaboré pour mettre en œuvre un système de gestion de la santé et de la sécurité psychologiques au sein du Ministère et des consultations à l'appui de ce plan ont été lancées.

Promouvoir l'innovation et la collaboration

Le Ministère a continué de promouvoir une approche ouverte par défaut en matière d'échange de renseignements tout en tirant parti de la technologie en vue d'améliorer la collaboration. L'espace de travail numérique offre une plate-forme pour la collaboration et la gestion des documents dans l'ensemble du Ministère et constitue un service fondamental pour la gestion des renseignements ministériels.

L'innovation et la collaboration sont au cœur des travaux du Ministère visant à fournir des communications plus stratégiques, proactives et pertinentes à tous les Canadiens. En 2018-2019, le Ministère a continué d'appliquer une approche de communication par conception numérique axée sur les communications numériques pour joindre les Canadiens. Cela comprend une utilisation maximale des médias sociaux en vue de transmettre des renseignements exacts et opportuns qui expliquent aux Canadiens les lois et les politiques de manière dynamique. Au cours de la période de 2018-2019, le ministère de la Justice a attiré 21 400 nouveaux abonnés sur ses diverses plateformes de médias sociaux.

Le Ministère a commencé à mettre en œuvre un système de gestion des cas modernisé. Cet outil aidera les employés à améliorer l'intégrité des données, le respect des délais, la gestion des documents et la collaboration.

Le Ministère continue d'étudier l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et les services infonuagiques pour déterminer les secteurs où ces services pourraient avoir une plus grande incidence. Le Groupe de travail sur l'IA du Ministère a mis sur pied un nouveau groupe de travail chargé d'élaborer des directives juridiques dans ce nouveau domaine du droit. Un domaine de pratique de l'IA dans Justipédia (le portail de connaissances juridiques du Ministère) a été lancé et une formation axée sur l'IA et le droit a été élaborée.

Le ministère de la Justice continue d'appuyer la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2016-2019[65] en prenant des mesures pour faciliter la transition vers un gouvernement à faibles émissions de carbone, tel qu'il est prévu dans la Stratégie ministérielle de développement durable du ministère de la Justice (SMDDJ) 2017-2020[66]. Le Ministère a également contribué à

l'établissement de rapports sur les Objectifs 2030 du Programme de développement durable[67] des Nations Unies (NU).

Résultats

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Autorisations totales pouvant être utilisées 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2018-2019	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2018-2019
75 132 559	75 132 559	98 410 946	96 751 723	21 619 164*

*L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues s'explique principalement par les dépenses supplémentaires liées aux améliorations locatives, ainsi que par l'augmentation des dépenses au titre de paiements rétroactifs liés à la ratification de diverses conventions collectives.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2018-2019	Nombre d'équivalents temps plein réels 2018-2019	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2018-2019
985	973	- 12

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Dépenses réelles

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère

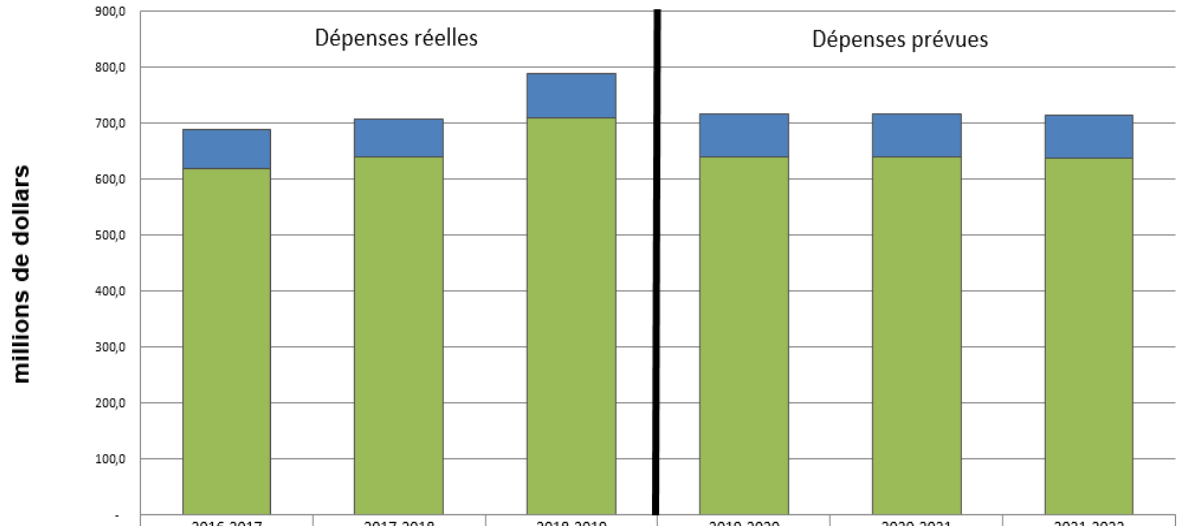

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Postes législatifs	70,1	66,9	77,6	76,3	76,3	76,3
Crédits votés	619,8	640,1	711,2	641,6	641,3	639,3
Total*	689,8	707,0	788,8	717,9	717,6	715,6

* Il peut y avoir des différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017
Services juridiques	184 853 562	184 853 562	194 853 652	194 920 797	244 330 076	243 874 771	180 732 263	186 457 240
Support au système de justice	437 758 882	437 758 882	444 923 893	445 030 079	460 369 523	448 180 851	430 621 197	416 312 567
Total partiel	**622 612 444**	**622 612 444**	**639 777 545**	**639 950 876**	**704 699 599**	**692 055 622**	**611 353 460**	**602 769 807**
Services internes	75 132 559	75 132 559	78 105 514	77 676 082	98 410 946	96 751 723	95 648 611	87 049 639
Total	**697 745 003**	**697 745 003**	**717 883 059**	**717 626 958**	**803 110 545**	**788 807 345**	**707 002 071**	**689 819 446**

En 2018-2019, le Budget principal des dépenses s'élevait à 697,7 millions de dollars et les autorisations totales pouvant être utilisées s'élevaient à 803,1 millions de dollars. Les autorisations totales pouvant être utilisées comprennent un financement de 5,4 millions de dollars reçu dans le cadre des processus liés au Budget supplémentaire des dépenses et financement de 99,9 millions de dollars provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor comme les rajustements de la rémunération, le report du budget de fonctionnement et le budget de mise en œuvre, et d'autres petits rajustements.

L'écart de 14,3 millions de dollars entre les autorisations totales pouvant être utilisées de 803,1 millions de dollars et les dépenses réelles de 788,8 millions de dollars s'explique principalement par le financement non dépensé sous forme de subventions et de contributions[31].

Les dépenses réelles totales du Ministère, qui s'élevaient à 788,8 millions de dollars, représentent une augmentation de 11,6 % par rapport à 2017-2018 (707,0 millions de dollars). Cette augmentation s'explique principalement par les paiements de compensation rétroactifs et les augmentations salariales découlant des diverses conventions collectives signées et ratifiées en 2018-2019, l'augmentation des coûts liés au régime d'avantages sociaux des employés et l'augmentation des dépenses liées aux subventions et aux contributions, plus particulièrement le financement ponctuel reçu pour répondre à la demande d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés.

[31] Pour de plus amples renseignements sur le financement et les dépenses liés aux subventions et aux contributions, veuillez consulter les Tableaux de renseignements supplémentaires sur les programmes de paiements de transfert.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles pour 2018-2019 (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes réelles 2018-2019	Dépenses brutes réelles pour les comptes à fins déterminées 2018-2019	Revenus réels affectés aux dépenses 2018-2019	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2018-2019
Services juridiques	523 191 854	0	279 317 083	243 874 771
Support au système de justice	448 180 851	0	0	448 180 851
Total partiel	**971 372 705**	**0**	**279 317 083**	**692 055 622**
Services internes	147 550 253	0	50 798 530	96 751 723
Total	**1 118 922 958**	**0**	**330 115 613**	**788 807 345**

En tant que principal fournisseur de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice du Canada dispose d'une autorisation de revenus nets en vertu d'un crédit, ce qui lui permet de percevoir les revenus disponibles. Aux fins de l'établissement de rapports ministériels, le revenu net en vertu d'un crédit est le montant total des dépenses réduit par les revenus reçus par le Ministère.

Revenus nets en vertu d'un crédit (en millions de dollars)

	Revenus réels 2016-2017	Revenus réels 2017-2018	Revenus prévus 2018-2019	Revenus réels 2018-2019	Revenus prévus 2019-2020	Revenus prévus 2020-2021
Revenus nets en vertu d'un crédit	306,3	316,3	296,2	330,1	327,0	327,0

*Les revenus prévus pour 2019-2020 et 2020-2021 correspondent à l'autorisation ministérielle de revenus nets en vertu d'un crédit.

En 2018-2019, des revenus nets de 330,1 millions de dollars ont été perçus en vertu d'un crédit, soit une augmentation de 13,8 millions de dollars par rapport à 2017-2018. Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation de 2,0 % des tarifs des services juridiques en 2018-2019 pour tenir compte des rajustements salariaux découlant de la ratification des diverses conventions collectives. En outre, cette augmentation est attribuable à l'augmentation du nombre de litiges concernant une grande variété de dossiers des ministères et des organismes clients, ainsi que des services juridiques en vue d'appuyer l'engagement de l'Agence du revenu du Canada visant à réduire l'évasion fiscale et à lutter contre celle-ci.

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes (équivalents temps plein)

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2016-2017	Équivalents temps plein réels 2017-2018	Équivalents temps plein prévus 2018-2019	Équivalents temps plein réels 2018-2019	Équivalents temps plein prévus 2019-2020	Équivalents temps plein prévus 2020–2021
Services juridiques	3 047	3 044	3 039	3 122	3 130	3 130
Support au système de justice	298	296	289	291	296	296
Total partiel	**3 345**	**3 340**	**3 328**	**3 413**	**3 426**	**3 426**
Services internes	966	971	985	973	974	974
Total	**4 311**	**4 311**	**4 313**	**4 386**	**4 400**	**4 400**

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives du ministère de la Justice du Canada, consulter les Comptes publics du Canada 2018-2019[68].

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses du ministère de la Justice du Canada avec les activités et dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC[69].

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les faits saillants des états financiers du présent rapport servent à brosser un portrait général de l'état des opérations et de l'état de la situation financière du Ministère, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers du Ministère (non vérifiés). Ces états sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice et sont, par conséquent, diffèrent des rapports sur l'utilisation des autorisations mentionnées dans les sections précédentes du présent rapport. Le rapprochement entre les autorisations utilisées et le coût de fonctionnement net est présenté à la note 3 des états financiers du Ministère (non vérifiés). Les états financiers du Ministère (non vérifiés) pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2019 sont disponibles sur le site Web du Ministère[70].

Faits saillants des états financiers

Les résultats financiers sont présentés selon les responsabilités essentielles du Ministère et les services internes connexes. Les deux responsabilités essentielles visent à assurer un système de justice canadien équitable, accessible et pertinent et à fournir au gouvernement fédéral des services juridiques de grande qualité.

État condensé des opérations (non vérifié) pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2018-2019	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2017-2018	Écart (résultats réels 2018-2019 moins résultats prévus 2018-2019)	Écart (résultats réels 2018-2019 moins résultats prévus 2017-2018)
Total des charges	1 068 855 000	1 207 153 970	1 103 876 745	138 298 970	103 277 225
Total des revenus	296 200 000	330 556 030	316 307 501	34 356 030	14 248 529
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	772 655 000	876 597 940	787 569 244	103 942 940	89 028 696

Résultats prévus

Les résultats prévus sont basés sur les états financiers prospectifs présentés dans le Plan ministériel 2018-2019[71]. Les dépenses réelles pour 2018-2019 s'élèvent à 138,3 millions de dollars de plus que les dépenses prévues principalement en raison de ce qui suit : les paiements de compensation rétroactifs et les augmentations en cours d'exercice liées à la ratification de diverses conventions collectives, les trop-payés liés à la mise en œuvre du système de paye Phénix, une augmentation des paiements de transfert liés aux ententes de partage des coûts comme l'aide juridique en matière criminelle et l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, et un nouveau financement reçu pour l'accès à la justice dans les langues officielles, les victimes vulnérables et la modernisation de l'infrastructure de la TI.

Les revenus réels pour 2018-2019 s'élèvent à 34,4 millions de dollars de plus que les revenus prévus. Cela s'explique principalement par l'augmentation des tarifs des services juridiques pour 2018-2019, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil du Trésor, qui comprenait l'augmentation prévue des coûts de la convention collective des praticiens du droit (groupe LP) et la modification du modèle de financement de certaines initiatives entraînant un recouvrement accru des coûts auprès des clients.

Dépenses

Le total des dépenses ministérielles se sont chiffrées à 1,2 milliard de dollars en 2018-2019, ce qui correspond à une augmentation de 103,3 millions de dollars par rapport à 2017-2018. L'écart s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une augmentation des dépenses salariales et des dépenses liées aux avantages sociaux des employés en raison des paiements de compensation rétroactifs et des augmentations de rémunération en cours d'exercice liées à la ratification de diverses conventions collectives;
- une augmentation des dépenses au titre de paiements de transfert liés aux contributions en vue d'aider au fonctionnement de l'aide juridique en matière criminelle et de l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, et au nouveau financement obtenu pour l'accès à la justice dans les langues officielles et les victimes vulnérables;
- une augmentation des achats d'équipement de TI et de bureau.

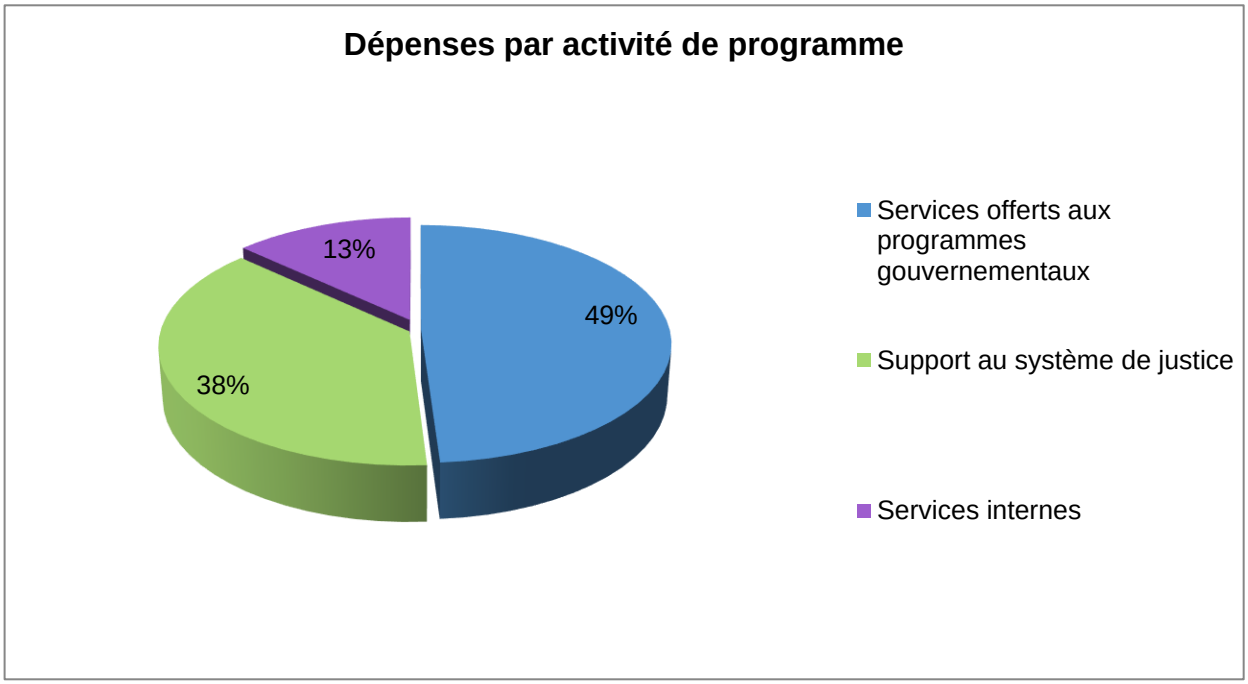

Revenus

Le total des revenus ministériels se sont élevés à 330,6 millions de dollars en 2018-2019, soit une augmentation nette de 14,2 millions de dollars par rapport à 2017-2018. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation des tarifs des services juridiques et par l'augmentation du nombre de litiges concernant une grande variété de dossiers dans l'ensemble des ministères et des organismes clients.

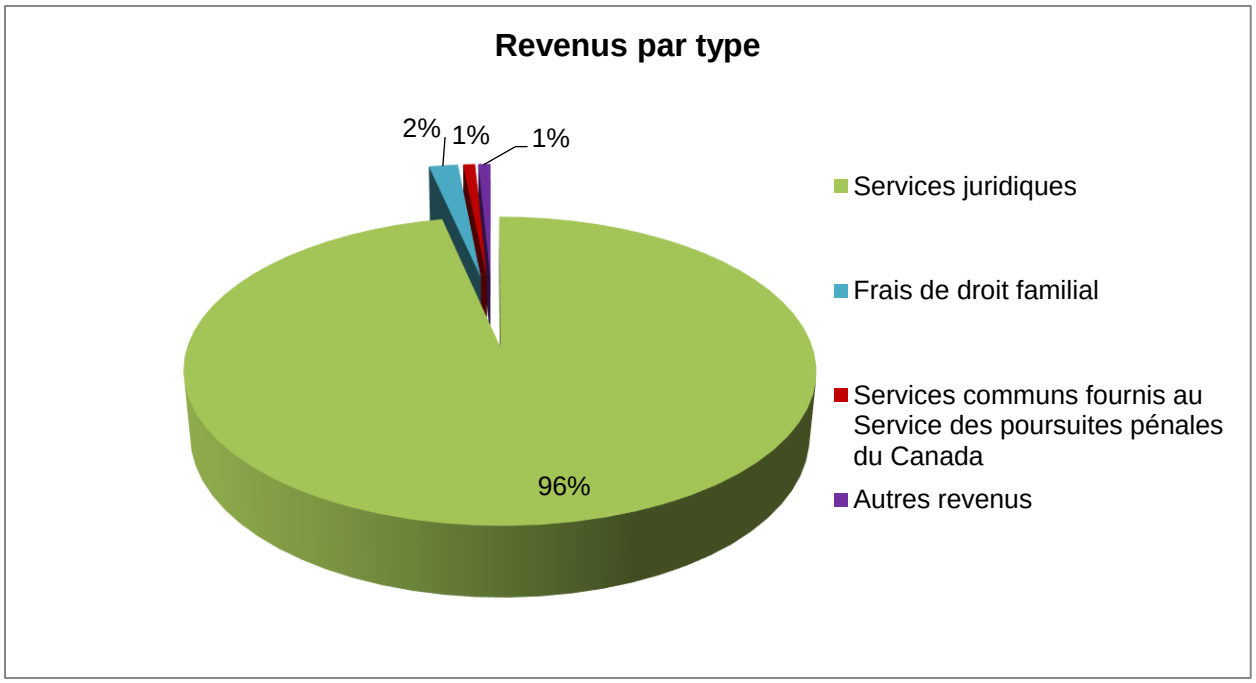

État condensé de la situation financière (non vérifié) au 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	2018-2019	2017-2018	Écart (2018-2019 moins 2017-2018)
Total des passifs nets	445 936 949	423 513 912	22 423 037
Total des actifs financiers nets	407 182 504	385 368 082	21 814 422
Dette nette du Ministère	38 754 445	38 145 830	608 615
Total des actifs non financiers	44 079 979	38 904 143	5 175 836
Situation financière nette du Ministère	5 325 534	758 313	4 567 221

La situation financière nette du Ministère a augmenté de 4,6 millions de dollars, principalement en raison de la capitalisation des améliorations locatives et du développement de logiciels.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle: David Lametti, c.p., c.r., député
Administratrice générale : Nathalie G. Drouin, Ad. E.
Portefeuille ministériel: Justice
Instrument habilitant : *Loi sur le ministère de la Justice*[72]
Année d'incorporation ou de création : 1868

Raison d'être, mandat et rôle: composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le site Web du ministère de la Justice[73].

Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du Ministère, consulter la lettre de mandat du ministre[74].

Contexte opérationnel et principaux risques

L'information sur le contexte opérationnel et les risques principaux est accessible sur le site Web du ministère de la Justice.[75]

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels du ministère de la Justice du Canada pour 2018-2019 sont illustrés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats

Responsabilité essentielle 1 : Services Juridiques

Résultat ministériel : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité.

Indicateurs

- La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques.
- La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement.
- Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglés).

Responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice

Résultat ministériel : Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada.

Indicateurs

- La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit.
- Pourcentage des Canadiens qui pense que le système de justice pénale est: a) juste et b) accessible.
- Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada.

Résultat ministériel : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions.

Indicateurs

- Nombre et type de programmes/processus de justice réparatrice offerts.
- Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/processus de justice réparatrice offerts.
- Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement.
- Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé.
- Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine de comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées.
- Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation.

Résultat ministériel : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

Indicateurs

- Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales.
- Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » pour l'utilité de l'information fournie.
- Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles.
- Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées.
- Le pourcentage des demandes ou des plaintes des clients de Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite.

Services internes

Répertoire des programmes

Programmes

- Services de consultation juridique
- Services de contentieux
- Services législatifs

Programmes

- Politiques juridiques, Lois et Gouvernance
- Représentation juridique
- Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie
- Régime des contraventions
- Victimes d'actes criminels
- Justice pour les jeunes
- Justice pour la famille
- Justice pour les autochtones
- Partenariats avec le système de justice
- Ombudsman des victimes d'actes criminels

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de [nom du ministère] sont accessibles dans l'InfoBase du GC[76].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont accessibles sur le site Web du ministère de la justice:[77]

- Analyse comparative entre les sexes plus
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[78]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Renseignements généraux
Direction des communications
Téléphone : 613-957-4222
ATS : 613-992-4556
Courriel : webadmin@justice.gc.ca

Demande de renseignements des médias
Direction des communications
Téléphone : 613-957-4207
Courriel : media@justice.gc.ca

Annexe: définitions

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])
Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que l'analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). L'identité de chacun est déterminée par de multiples facteurs qui se recoupent; l'ACS+ tient compte de ces facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

Cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)
Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

Cible (target)
Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit (appropriation)
Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires (budgetary expenditures)
Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

Dépenses législatives (statutory expenditures)
Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

Dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)
Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues (planned spending)
En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

Dépenses votées (voted expenditures)
Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Équivalent temps plein (full time equivalent)
Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

Expérimentation (experimentation)
Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

Indicateur de rendement (performance indicator)
Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)
Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

Initiative horizontale (horizontal initiative)
Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

Plan (plan)
Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)
Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont présentés au Parlement au printemps.

Priorité (priority)
Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Priorités pangouvernementales (government-wide priorities)
Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2018-2019, les thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

Production de rapports sur le rendement (performance reporting)
Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme (Program)
Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)
Rapport d'un ministère recevant des crédits parlementaires qui présente les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

Rendement (performance)
Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Responsabilité essentielle (Core Responsibility)
Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

Résultat (result)
Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat ministériel (Departmental Result)
Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

1 Ministère de la Justice Canada, Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuple autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dja-ijr/dlcpa-dclip/litiges-litigation.html

2 Nations Unies, Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html

3 Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf

4 Parlement du Canada, projet de loi C-51, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-51/sanction-royal

5 Ministère de la Justice du Canada, Programme d'aide juridique, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html

6 Parlement du Canada, projet de loi C-75, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-75/sanction-royal

7 Parlement du Canada, projet de loi C-45, *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/c-45/sanction-royal

8 Parlement du Canada, projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/c-46/sanction-royal

9 Parlement du Canada, projet de loi C-78, *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-78/sanction-royal

10 Parlement du Canada, projet de loi C-59, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-59/sanction-royal

11 Parlement du Canada, projet de loi C-71, *Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-71/sanction-royal

12 Parlement du Canada, projet de loi C-81, *Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-81/sanction-royal

13 Gouvernement du Canada, Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances, https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/dependance-aux-drogues/strategie-canadienne-drogues-substances.html

14 Parlement du Canada, projet de loi C-69, *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-69/sanction-royal

15 Condition féminine Canada, Qu'est-ce que L'ACS+?, https://cfc-swc.gc.ca/gba-acs/index-fr.html

16 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/

17 Ministère de la Justice du Canada, Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html

18 Gouvernement du Canada, Explorer de nouvelles façons de travailler ensemble, https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1511969222951/1529103469169

19 Parlement du Canada, projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-92/sanction-royal

20 Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les pêches*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-14/

21 Parlement du Canada, projet de loi C-68, *Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-68/sanction-royal

22 Parlement du Canada, projet de loi C-69, *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-69/sanction-royal

23 Parlement du Canada, projet de loi C-91, *Loi concernant les langues autochtones*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-91/sanction-royal

24 Site Web de la législation (Justice), *Règlement sur la surveillance de l'aide médicale à mourir*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2018-166/TexteComplet.html

25 Site Web de la législation (Justice), *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi* https://www.parl.ca/DocumentViewer/en/42-1/bill/C-83/royal-assent

26 Parlement du Canada, projet de loi C-93, *Loi prévoyant une procédure accélérée et sans frais de suspension de casier judiciaire pour la possession simple de cannabis*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-93/sanction-royal

27 Site Web de la législation (Justice), *Loi sur le cannabis*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-24.5/

28 Site Web de la législation (Justice), *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2018-108/index.html

29 Parlement du Canada, projet de loi C-97, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-97/sanction-royal

30 Sécurité publique Canada, Stratégie nationale de cybersécurité, https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/ntnl-cbr-scrt-strtg/index-fr.aspx

31 Gouvernement du Canada, Accord Canada-États-Unis-Mexique, https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/index.aspx?lang=fra

32 Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les banques*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-1.01/

33 Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les sociétés d'assurances*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-11.8/

34 Parlement du Canada, projet de loi C-97, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-97/sanction-royal

35 Site Web de la législation (Justice), *Loi nº 2 d'exécution du budget de 2018*, https://laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2018_27/index.html

36 Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/G-11.55/TexteComplet.html

37 United Nations Climate Change, L'Accord de Paris, https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/the-paris-agreement/l-accord-de-paris

38 Gouvernement du Canada, Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html

39 Gouvernement du Canada, *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*, https://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-tdesm-211.htm

40 Gouvernement du Canada, *Règlement de l'aviation canadien*, https://www.tc.gc.ca/fr/transports-canada/organisation/lois-reglements/reglements/dors-96-433.html

41 Site Web de la législation (Justice), *Règlement sur la protection des passagers aériens*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2019-150/index.html

42 Site Web de la législation (Justice), *Loi constitutionnelle de 1982*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html

43 Ministère de la Justice du Canada, Rétrospective annuelle sur les litiges 2018, https://www.justice.gc.ca/fra/trans/lyr-alr/2018/index.html

44 InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

45 Parlement du Canada, projet de loi C-75, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-75/sanction-royal

46 Parlement du Canada, projet de loi C-78, *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant*

des modifications corrélatives à une autre loi, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-78/sanction-royal

47 Parlement du Canada, projet de loi C-51, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-51/sanction-royal

48 Parlement du Canada, projet de loi C-84, *Loi modifiant le Code criminel (bestialité et combats d'animaux)*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-84/sanction-royal

49 Parlement du Canada, projet de loi C-45, *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/c-45/sanction-royal

50 Parlement du Canada, projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/c-46/sanction-royal

51 Ministère de la Justice du Canada, Programme de justice autochtone, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html

52 Ministère de la Justice du Canada, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html

53 Ministère de la Justice du Canada, Le Fonds d'aide aux victimes, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html

54 Ministère de la Justice du Canada, Fonds du système de justice pour les jeunes, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/jj-yj/index.html

55 Site Web de la législation (Justice), *Loi sur le système de justice pour les adolescents*, https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/y-1.5/index.html

56 Ministère de la Justice du Canada, Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles, https://www.justice.gc.ca/eng/fund-fina/cj-jp/fund-fond/mmiw-fada/info.html

57 Ministère de la Justice du Canada, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html

58 Ministère de la Justice du Canada, Programme d'aide juridique, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html

59 Ministère de la Justice du Canada, Fonds canadien de justice familiale, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/index.html

60 Ministère de la Justice du Canada, Bureau d'enregistrement des actions en divorce, https://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/divorce/bead-crdp.html

61 Gouvernement du Canada, Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir, https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2018-2023.html

62 GC InfoBase, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-eng.html#start

63 Ministère de la Justice du Canada, Évaluation du soutien fédéral en matière de justice familiale, https://justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2019/sf-fs/sf-fs.pdf

64 Gouvernement du Canada, Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/sante-mieux-etre-fonctionnaires/sante-mentale-travail/strategie-fonction-publique-federale-sante-mentale-milieu-travail.html

65 Gouvernement du Canada, Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/goals/

66 Ministère de la Justice du Canada, Stratégie ministérielle de développement durable 2017-2020, https://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/dd-sd/timeline.html

67 Nations Unies, Le programme de développement durable, https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/

68 Comptes publics du Canada 2017-2018, https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

69 InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#

[70] Ministère de la Justice, États financiers, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2016_2017/etatfin-finstat.html
[71] Ministère de la Justice du Canada, 2018-19 Plan ministériel, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2018_2019/index.html
[72] Site Web de la législation (Justice), *Loi sur le ministère de la Justice*, https://laws.justice.gc.ca/eng/acts/J-2/
[73] Site web Ministère de la Justice, https://www.justice.gc.ca/fra/
[74] Justin Trudeau, Prime Minister of Canada, https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat
[75] Site web Ministère de la Justice, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/index.html
[76] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
[77] Site web Ministère de la Justice, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/index.html
[78] Ministère des Finances Canada, Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp